

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Indre (36)

COMMUNE SAINT-AUSTRILLE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet de suppression d'un passage à niveau de  
la ligne SNCF n° 590 000 Les Aubrais à Montbarban (PN 176)  
sur le territoire de la commune de Saint-Austrille

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de suppression d'un passage à niveau de la ligne n°590050  
les Arbres à Monhauban (PN 176) sur le territoire de la commune de  
Saint-Aoustille

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 36-2022-12-15-07004 en date du 15 décembre 2022 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : D'INDRE

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Hubert JOUOT qualité Vice Anival, 2<sup>e</sup> section

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 6 janvier 2023 au 24 janvier 2023

les vendredi 6 janvier 2023 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les mardi 24 janvier 2023 de 14h30 à 17h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Aoustille

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

## Registre d'enquête :

comportant 32 pages feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

mairie de S<sup>t</sup> Aoustille

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de S<sup>t</sup> Aoustille

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Vendredi 6 janvier 2023 de 09h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les mardi 24 janvier 2023 de 14h30 à 17h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  Non n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 6 janvier 2023 de 09 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M<sup>(1)</sup>

Aucune personne ne s'est présentée.  
J'ai rencontré le maître de la commune.

2 Commissaire-enquêteur  
Hubert Jourd

Y. Jourd

42

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-les directement au commissaire enquêteur.

Permanence du mardi 26 janvier de 16:30 à 17:30

Avant le début de la permanence, je me suis rendu sur le lieu; j'ai constaté l'absence de l'effichage.

Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.

J'ai rencontré M. le Maire en début de permanence.

2. Commissaire enquêteur  
Hubert Joubert

47 ans